

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 31 mars 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DDCT 10 Subventions (55 500euros) à 7 associations et avenants pour le financement de projets sociaux dans les Foyers de Travailleurs Migrants – FTM

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 14 mars 2017 par lequel Madame La Maire de Paris propose une subvention à sept associations ;

Vu l'avis du Conseil du 13^{ème} arrondissement en date du 13 mars 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 17^{ème} arrondissement en date du 13 mars 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 19^{ème} arrondissement en date du 14 mars 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 20^{ème} arrondissement en date du 14 mars 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : une subvention d'un montant de 15 000 € est attribuée à l'association Autremonde (8563) pour une action localisée dans le 20^{ème} et intitulée « ateliers de français et orientation, accès aux droits et activités socioculturelles » (2017_00320). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle correspondant au projet subventionné.

Article 2 : une subvention d'un montant de 24 000 € est attribuée à l'association Raconte-Nous Ton Histoire (8565) pour une action intitulée « ouvrons les portes » (2017_05574). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle correspondant au projet subventionné.

Article 3 : une subvention d'un montant de 1 500 € est attribuée à l'association Alphabétisation et Accompagnement des Ressortissants d'Afrique de l'Ouest (19377) pour une action localisée dans le 13^{ème} et intitulée « apprentissage du français et informatique à visée d'autonomie socio-professionnelle » (2017_01346).

Article 4 : une subvention d'un montant de 3 000 € est attribuée à l'association Keur Kamer (75721) pour une action localisée dans le 13^{ème} et intitulée « accès au numérique pour les résidents de foyers de travailleurs migrants dans les QPV du 13^{ème} » (2017_02963).

Article 5 : une subvention d'un montant de 5 000 € est attribuée à l'Association de Solidarité Internationale d'Intégration (9785) pour une action localisée dans le 17^{ème} et intitulée « accès aux droits foyer St Just, prévention santé et accompagnement social des résidents » (2017_01593).

Article 6 : une subvention d'un montant de 2 000 € est attribuée à l'association Wagadou Agit en France et en Afrique (101701) pour une action localisée dans le 19^{ème} et intitulée « lien social, accompagnement à l'accès aux droits et à l'insertion sociale des jeunes et adultes du foyer » (2017_01895).

Article 7 : une subvention d'un montant de 5 000 € est attribuée à l'association Collectif Pour l'Avenir des Foyers (103402) pour une action intitulée « former les délégués des foyers et résidences sociales, appui logistique aux coordinations de délégué » (2017_03973).

Article 8 : La dépense correspondante, s'élevant à 55 500 €, sera imputée sur les crédits de la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires, au chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne VF 15003 «Subventions aux associations au titre de l'intégration et des Résidents non communautaires» du budget de fonctionnement 2017 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO